

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2012

Séance ordinaire du 18 décembre 2012 à 18 heures

Sous la Présidence de Monsieur SCHWEIZER Christian, Maire

Présents : MM. SCHWEIZER, LEONARD, HENRY, STOLLER, STIBLING,
MARTIN, NINFEI
Mmes BRAUN, MARINACCI, CHARDAR, MARTIN,

Absents avec procuration :

Madame NINFEI Danielle a donné procuration à Monsieur NINFEI Gabriel

Madame BARTRINGER Pascale a donné procuration à Monsieur STOLLER David

Absents sans procuration :

Madame BICELLI Carine

ordre du jour:

- approbation du compte-rendu de la dernière séance
- révision des tarifs communaux
- subvention aux écoles
- réhabilitation des rues du village
- installation d'une vidéosurveillance place de la Mairie
- modifications budgétaires
- divers

TARIF de LOCATION d'un TERRAIN COMMUNAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- Fixe la redevance annuelle due par Monsieur SPRUNCK Marcel pour la location d'une parcelle de terrain communal à 22€ à compter du 1^{er} janvier 2013.

TARIF des CONCESSIONS au CIMETIERE et au COLUMBARIUM

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- Fixe ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs des concessions au cimetière et au columbarium :

Concession de 15 ans – le m ²	:	63,00€
Concession de 30 ans – le m ²	:	85,00€
Concession trentenaire pour un module au columbarium	:	626,00€
Renouvellement d'un module pour 30 ans	:	44,00€

LOYER des APPARTEMENTS COMMUNAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- Décide d'augmenter les loyers des appartements communaux de 2,24% à compter du 1^{er} janvier 2013 :

11, Grand'Rue	EVELINGER G.	421,00€
	KIESEL F.	376,00€
	RITTER O.	622,00€
8, rue d'Hayange	BURCKEL T.	372,00€
	COR M.	360,00€

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire concernant les travaux réalisés et à venir dans la salle des fêtes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- fixe ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2013, les tarifs de location de la salle des fêtes pour les sociétés et les particuliers :

Salle des fêtes	Tarif communal	Tarif extérieur
- Banquets		
1 journée	237€	308€
2 journées	303€	388€
1 journée en semaine	123€	157€
- Bals	303€	388€

- décide en cas de désistement de retenir la somme de 60 euros sur le montant de la somme à rembourser à titre de dédit.

- décide de facturer la somme de 60 euros si la vaisselle est mal faite ou la salle mal nettoyée.

LOYER DE LA CHASSE COMMUNALE

Après avoir entendu les explications du Maire concernant sa rencontre avec le représentant de la CYNESID, actuel locataire de la chasse communale,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- décide de ne pas majorer le loyer de la chasse communale

- de maintenir à compter du 2 février 2013, le loyer de la chasse communale à 9.909 euros.

SUBVENTIONS AUX ECOLES

Après avoir entendu les demandes de Madame la Directrice de groupe scolaire le Verlambo concernant le subventionnement de sorties au SNOWHALL d'Amnéville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- décide de verser 22 euros par enfant, soit 242€ pour les 11 participants, à la coopérative scolaire de l'école maternelle afin de financer la sortie au SNOWHALL d'Amnéville. Cette subvention sera versée au démarrage des séances.

REHABILITATION DES RUES DU VILLAGE

Après avoir entendu les explications de Monsieur Michel HENRY, adjoint en charge du dossier de réhabilitation des rues du village,
Suite à la réunion du 7 décembre 2012 réunissant les membres de l'équipe municipale pour parler de ce projet,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

- décide de lancer les études nécessaires à la réhabilitation des rues du village et de procéder à une consultation par voie de procédure adaptée
- autorise le Maire à effectuer les démarches pour mener à bien cet appel d'offres
- sollicite l'accompagnement du CAUE Conseil Architecture Urbanisme Environnement pour mener à bien ce projet.

INSTALLATION D'UNE VIDEOSURVEILLANCE PLACE DE LA MAIRIE

Après avoir rappelé la nécessité d'installer une vidéosurveillance sur la place de la mairie, Monsieur Michel HENRY rappelle la discussion qui s'est déroulée le 7 décembre 2012 afin de retenir l'offre la mieux adaptée aux besoins de la commune et fait référence au diagnostic – cahier des charges établi par le référent sûreté du groupement de gendarmerie départementale de Moselle concernant la vidéoprotection,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité,

-décide de retenir l'offre de la société SECURIVEIL de METZ pour une installation s'élevant à 12.537 euros H.T.
- charge le Maire d'effectuer les demandes d'autorisation d'un système de vidéosurveillance
- sollicite une subvention dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Il n'a pas été nécessaire de délibérer sur ce point.
